

Demandes de documents

Puisque la Chambre a adopté la motion, je demande, dans le cadre de mon rappel au Règlement, si le gouvernement n'est pas tenu, lorsqu'il n'a pas enregistré d'opposition, de déposer ces documents dans un délai raisonnable.

[Français]

M. Kilgour: Monsieur le président, je pense que nous n'avons pas le droit de déposer les documents sans qu'ils aient été traduits. Comme je l'ai expliqué au député de Vaudreuil (M. Herbert), on est en train de les traduire. Alors cela prendra encore un peu de temps. Voilà tout ce que je puis dire à ce sujet.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je constate, à la suite de ce que vient de dire le secrétaire parlementaire, qu'il aurait dû attendre la traduction des documents avant d'annoncer à la Chambre qu'il allait les déposer. Je pense que la pratique qu'il devrait suivre, avant de dire qu'il est prêt à déposer des documents relatifs à une motion présentée par un député, serait d'avoir en main la traduction des documents en question avant d'annoncer à la Chambre qu'il entend les déposer.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, est-ce que je peux suggérer à mon collègue de Drummond (M. Pinard) d'en parler à son collègue de Vaudreuil (M. Herbert)?

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a soulevé, par son rappel au Règlement, une question qu'examinera sans doute le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour). Je l'espère bien.

Le problème est double. On prétendrait tout d'abord que le gouvernement n'est pas pressé de se rendre aux ordres de la Chambre. On ne l'a pas dit, mais j'aimerais que le secrétaire parlementaire examine les causes de tout retard à cet égard pour assurer qu'on ne reproche pas au gouvernement de lanterner. Voilà la première moitié du problème.

Une fois qu'on aura écarté cette possibilité—et, je le répète, rien ne permet de croire à quelque retard de la part du gouvernement—tous ici, les députés et moi-même, aimerions qu'on nous assure que lorsque la Chambre des communes adopte un ordre exigeant le dépôt de documents, cet ordre peut être exécuté dans un délai raisonnable. Je tiens encore une fois à signaler que rien n'autorise à croire que le gouvernement fait fi des ordres du Parlement, mais je voudrais être absolument certain—et je confie cette tâche au secrétaire parlementaire—que les fonctionnaires, qui ont peut-être quelque responsabilité à cet égard, accordent tout le respect et toute l'attention voulus aux ordres de la Chambre. Je pense que tous les députés tiennent à obtenir quelque assurance à cet égard.

M. Kilgour: Je serai très heureux d'examiner la question, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

[M. Herbert.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT À ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT À L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE ET À L'IMPÔT FONCIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 novembre, de la motion du ministre des Finances (M. Crosbie): Que le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, hier, au début de mon discours, j'ai signalé que mon parti se rendait compte de l'importance du problème que cette mesure législative tente de régler, c'est-à-dire de la nécessité d'aider les propriétaires éventuels et ceux qui possèdent déjà une maison à assumer leurs paiements hypothécaires.

J'ai ensuite critiqué ce projet de loi en tant que mesure fiscale, mesure économique et aussi en tant que mesure domiciliaire. J'ai fait remarquer qu'en tant que politique de logement elle négligeait le besoin d'action beaucoup plus criant qui caractérise les centre-villes des agglomérations canadiennes.

J'ai également fait remarquer qu'en tant que politique du logement visant à répondre au problème du coût élevé du logement, elle ne résoud pas la question de savoir pourquoi les prix des maisons sont si élevés pour commencer. Ce phénomène est en fait dû à l'incroyable augmentation du prix des terrains qui s'est amorcée au début des années 70 à cause des monopoles des promoteurs qui contrôlent maintenant la plupart des villes canadiennes.

J'étais sur le point de parler de ce que j'appelle «l'inconnu» dans ce projet de loi lorsque nous avons été convoqués au Sénat pour assister à la sanction royale d'un bill: Ce que je voulais dire en parlant de l'inconnu de ce projet de loi c'est qu'au fond nous ne savons pas d'où va venir l'argent. Sous cet aspect là du budget qu'on nous a annoncé pour le 11 décembre, savons-nous vraiment d'où va provenir l'argent nécessaire au financement du crédit d'impôt hypothécaire? Compte tenu de la politique des enveloppes du gouvernement et de son peu d'entrain à trouver de nouvelles sources de revenus en envisageant des moyens de diriger vers les coffres de l'État une plus grosse part des bénéfices réalisés au Canada, il ne nous reste plus qu'à imaginer d'où viendra cet argent.

• (1520)

Nous avons déjà dit que nous appuyons un gouvernement, quel qu'il soit, qui cherche à faciliter les choses à ceux qui ont du mal à réaliser leurs aspirations, en l'occurrence, celle d'acheter une maison. Mais nous trouvons tout à fait inacceptable qu'on présente un tel programme sans essayer par ailleurs de voir comment augmenter les recettes de l'État et d'envisager, pour l'appliquer, de sacrifier les autres. Je trouve que c'est inacceptable pour les Canadiens tant d'un point de vue pratique que philosophique.